

PASSEPORT BIOMETRIQUE

**OBJET : DELIVRANCE DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES –
NOUVEAU DISPOSITIF**

A compter du 14 mai 2009, la mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes ne délivre plus de passeports.

En effet à partir de cette date, les passeports deviennent biométriques. Ils peuvent être établis auprès des seules communes suivantes, détentrices des dispositifs de recueil des demandes de passeports biométriques, à savoir :

ALLEVARD
BOURG D'OISANS
BOURGOIN JALLIEU
CREMIEU
DOMENE
EYBENS
ECHIROLLES
FONTAINE
GRENOBLE
L'ISLE D'ABEAU
LA COTE SAINT ANDRE
MENS
MEYLAN

MURE (LA)
PONT DE BEAUVOISIN
PONT DE CLAIX
ROUSSILLON
SAINT EGREVE
SAINT MARCELLIN
SAINT MARTIN D'HERES
SASSENAGE
TOUR DU PIN
VIENNE
VIF
VILLARD DE LANS
VOIRON

Tout demandeur de passeport doit désormais s'adresser à l'une des mairies désignées ci-dessus quel que soit son lieu de domicile.

Les documents à produire et le montant des timbres fiscaux restent inchangés.

Pour toutes précisions sur les pièces à fournir ou interrogations sur les conditions de délivrance du passeport biométrique, vous pouvez contacter le service concerné de la mairie du lieu de dépôt de votre demande.

Références textes réglementaires :

Arrêté ministériel NOR : IOCD0909476A du 24 avril 2009

Arrêté préfectoral n° 2009-03819 du 04 mai 2009-05- 13

Circulaire préfectorale DSU/REG/CNIS-PASSEPORTS du 04 mai 2009

**PRINCIPALES COMMUNES PROCHES
HABILITEES A DELIVRER
DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES**

COMMUNES	ADRESSE	N° TELEPHONE
ALLEVARD	Place de Verdun	04 76 97 50 24
DOMENE	Place Stalingrad	04 76 77 23 81
EYBENS	Avenue Bresson	04 76 60 76 00
ECHIROLLES	1 Place de cinq Fontaines	04 76 20 63 00
FONTAINE	89 mail Marcel Cachin	04 76 28 75 75
GRENOBLE	11 Boulevard Jean Pain	04 76 76 36 36
MEYLAN	4 Avenue du Vercors	04 76 41 59 00
SAINT EGREVE	36 Avenue Général de Gaulle	04 76 56 53 00
SAINT MARTIN D'HERES	111 Avenue Ambroise Croizat	04 76 60 73 73
SASSENAGE	Place Libération	0810 03 83 60
VOIRON	12 rue Mainssieux	04 76 67 27 37